RÉFÉRENTIEL DES MÉTIERS ET COMPÉTENCES

DE PHARMACIEN INSPECTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

D'après le document établi en août 2017 par la direction des ressources humaines du ministère chargé de la santé, dans le cadre du groupe de travail dédié au corps des pharmaciens inspecteurs de santé publique, en concertation avec les représentants des organisations syndicales, les représentants des employeurs et les directions métiers d'administration centrale.

Sphisp
SYNDICAT DES PHARMACIENS INSPECTEURS DE SANTE PUBLIQUE

UNSa
Santé Cohésion Sociale

RÉFÉRENTIEL DES MÉTIERS ET COMPÉTENCES

DE PHARMACIEN INSPECTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

D'après le document établi en août 2017 par la direction des ressources humaines du ministère chargé de la santé, dans le cadre du groupe de travail dédié au corps des pharmaciens inspecteurs de santé publique, en concertation avec les représentants des organisations syndicales, les représentants des employeurs et les directions métiers d'administration centrale.

Sphisp
SYNDICAT DES PHARMACIENS INSPECTEURS DE SANTE PUBLIQUE

UNSa
Santé Cohésion Sociale

Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique

SOMMAIRE

01 - État des lieux 7

02 - La cartographie des postes et emplois-types 8

Les postes 9

Les emplois-types du répertoire des ministère sociaux qui y sont associés 10

03 - Facteurs d'évolution des métiers exercés par les PHISP 12

04 - Missions des pharmaciens inspecteurs de santé publique 16

05 - Activités des pharmaciens inspecteurs de santé publique 18

Conception/pilotage/mise en œuvre 19

Conseil/évaluation 20

Inspection/contrôle 20

Veille et gestion de crise sanitaire 21

Management hiérarchique et fonctionnel 21

06 - Principaux acteurs et partenaires 22

Avec d'autres acteurs de la santé publique 23

Avec divers services de l'État 23

07 - Compétences d'un PHISP 24

Connaissances 25

Savoir-faire 26

Savoir-être 26

200
AGENTS EN 2016

- **75 %** en agences régionales
- **+ de 10 %** en administration centrale
- **15 %** gérés non présents*

* Agents en détachement, en position normale d'activité ou mis à disposition

01

ÉTAT DES LIEUX

Les pharmaciens inspecteurs de santé publique (PHISP) forment un corps de fonctionnaires d'Etat assermentés de catégorie A+ composé de trois grades : pharmacien inspecteur de santé publique, pharmacien inspecteur en chef de santé publique et pharmacien général de santé publique.

Ce corps dont le statut particulier est régi par le décret n° 92-1432 du 30 décembre 1992 modifié, compte un peu moins de 200 agents en 2016 : 75% sont en agences régionales de santé (ARS), plus de 10% en administration centrale, et 15% gérés non présents (dans les établissements publics placés sous la tutelle des ministères sociaux notamment les agences sanitaires).

02

LA CARTOGRAPHIE DES POSTES ET EMPLOIS-TYPES

LES POSTES

Les PHISP contribuent et veillent à la mise en œuvre des politiques de santé publique. À ce titre ils sont chargés de participer à la conception des lois et règlements relatifs à l'exercice de la pharmacie, de la biologie médicale, des activités et des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux, produits cosmétiques…) et de contrôler leur application dans un objectif de sécurité sanitaire pour les patients tant en ville que dans les structures. Ils exercent leurs missions :

En agence régionale de santé

- En tant que conseillère-experte/conseiller-expert : sur des postes de conseiller pharmaceutique, conseiller-technique, pharmacien chargé de mission, chargé de projet, conseiller-expert en santé publique, référent pharmaceutique ;
- En tant qu'inspectrice/inspecteur de santé publique ;
- En tant que chargé de veille et de surveillance sanitaires ou d'alerte et d'urgence sanitaires ;
- En tant qu'encadrant sur des postes de responsable d'unité, chef de service, responsable de programme d'inspection, responsable de pôle (ou adjoints), etc.

En administration centrale

- En tant que conseiller-expert (contribuant à l'élaboration de la législation et de la réglementation relative aux produits de santé au niveau national et européen, à la conception et à l'élaboration de la politique de santé publique au niveau national, européen ou international et à l'exercice de la tutelle d'établissements publics) sur des postes de chargé de programmes, conseiller en matière de sécurité sanitaire internationale, conseiller en planification de défense et de sécurité, référent scientifique, chef de projet, conseiller - technique, chargé de mission, etc ;
- En tant qu'encadrant au niveau des sous-directions ou bureaux.

Dans les établissements publics sous la tutelle du ministère des solidarités et de la santé

- Sur des postes d'encadrement dont de direction (directeur métier, directeur général adjoint…), de pharmacien responsable, de conseillère/conseiller pharmaceutique, de chargée/chargé d'inspection, épidémiologiste en agences sanitaires, etc ;
- En tant que directeur, directeur adjoint de l'inspection ou de l'évaluation ou inspecteur à l'échelon national ou international à l'Agence Nationale de Sécurité des Médicaments et produits de santé (ANSM) ;
- En tant que responsable de formation ou enseignant-chercheur à l'École des Hautes Études en Santé Publique.

Dans d'autres ministères

- En tant que conseillère/conseiller pharmaceutique notamment aux ministères de la Justice, de l'Économie et des finances, de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Transition écologique et solidaire, etc.

Dans des agences relevant d'autres ministères

- En tant qu'inspecteur à l'Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), etc.

Dans des autorités administratives indépendantes

- En tant qu'inspecteur de la radioprotection au niveau territorial ou national à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), etc.

Dans des institutions internationales

- Sur des postes de conseiller pharmaceutique à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), à la Commission européenne, au Conseil de l'Europe, etc.

LES EMPLOIS-TYPES DU RÉPERTOIRE DES MINISTÈRES SOCIAUX QUI Y SONT ASSOCIÉS

Les PHISP se retrouvent essentiellement sur **14 emplois-types différents** au sein de **4 familles professionnelles**

Famille santé

- Conseillère - experte / conseiller - expert en santé publique et environnementale
- Chargée / chargé de programmes de santé publique
- Conseillère - experte médicale / conseiller - expert médical ondotologique ou pharmaceutique
- Chargée / chargé de programmes de santé publique
- Chargée/chargé d'alerte et d'urgence sanitaires
- Chargée/ chargé de veille et de surveillance sanitaires
- Administratrice / administrateur de santé publique

Famille conception et pilotage des politiques publiques, audit et évaluation

- Responsable sectoriel
- Cadre d'équipe dirigeante
- Responsable de projet

Famille réglementation

- Chargée / chargé d'inspection ou de contrôle
- Responsable de l'élaboration d'un programme d'inspection, de contrôle, d'audit et d'évaluation

Famille défense et sécurité

- Gestionnaire de crise et responsable d'exercice
- Conseillère / conseiller de défense et de sécurité de zone
- Conseillère / conseiller sanitaire de zone

03

FACTEURS D'ÉVOLUTION DES MÉTIERS EXERCÉS PAR LES PHISP

Un certain nombre de facteurs de terrain sont en faveur d'une nécessaire évolution des missions exercées par les PHISP :

- La mise en cause croissante des comportements des professionnels de santé du domaine de la pharmacie ou de la biologie médicale que ce soit pour des évènements indésirables graves liés à la santé publique ou lors de signalements de particuliers ;
- L'évolution des parcours de santé des patients qui se diversifient et font appel à des services de haute technicité qui doivent répondre à des garanties d'efficacité et d'innocuité ;
- Les groupements hospitaliers de territoire et les groupements de coopération sanitaire avant eux nécessitent des avis et des suivis réguliers dans le domaine de la pharmacie et de la biologie médicale ;
- L'évolution des mœurs avec parfois des pratiques à risque génératrices de contaminations liée à la mauvaise perception des actions de prévention par les usagers et dont la conséquence est une augmentation significative du nombre de personnes contaminantes qui ignorent leur statut ;
- Les problématiques liées à la santé-environnementale (prise en compte de l'impact des polluants sur la santé : produits chimiques, nanoparticules,…) ;
- L'évolution des risques et leur impact sur le système de santé (risques environnementaux, démographiques, résistances aux anti-infectieux, terrorisme…).

Tout cela influe fortement sur l'évolution des métiers des PHISP. Leurs rôles ne peuvent ainsi plus se résumer à l'expertise technique ou à l'inspection-contrôle.

Ils peuvent voir leurs missions évoluer vers la prévention, ainsi que la veille et la sécurité sanitaires, y compris la gestion de crise :

- Rédaction et mise en œuvre des Projets Régionaux de Santé dans leur domaine d'expertise ;
- Contribution aux autorisations et suivi de programmes d'éducation thérapeutique ;
- Élaboration et mise en œuvre des plans de défense civile ;
- Prévention de la transmission des maladies émergentes ;
- Lutte contre les addictions, les infections associées aux soins, l'antibio-résistance en lien avec le programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins et le dopage ;
- Développement et promotion des systèmes de vigilance et de gestion des risques ;
- Organisation des soins et de la qualité des pratiques ;
- Rôle d'appui dans les instances de COREVIH (Coordination REgionale de lutte contre le VIH) en lien avec la Stratégie Nationale de Santé Sexuelle ;
- Vaccination ;
- Prévention de l'iatrogénie médicamenteuse (programmes Paerpa et TSN) ;
- Appui des équipes pluridisciplinaires en charge de la réorganisation des structures, etc.

Il est également nécessaire pour les PHISP de consolider leur connaissance des acteurs institutionnels, par une formation relative à l'animation des politiques territoriales afin de veiller à la cohérence de la mise en œuvre des politiques publiques territoriales de santé ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques.

Cela implique davantage de compétences juridiques notamment en droit européen, droit des usagers, la politique sanitaire, la gestion et l'analyse de bases documentaires pour structurer une base d'observation, ainsi que des compétences en conseil, évaluation, techniques de communication et de management (animer une réunion, faire parvenir à un consensus, structurer et animer des réseaux, savoir fonctionner en mode projet).

Enfin, appelés à représenter la France au sein de groupes de travail européens ou internationaux (groupes de travail techniques ou d'élaboration de politiques de santé), ou d'instances internationales, les PHISP doivent bénéficier du développement de formations en anglais adaptées à la santé publique.

ÉVOLUTION DES MÉTIERS EXERCÉS PAR LES PHISP

Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique

04

MISSIONS DES PHARMACIENS INSPECTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE

Les PHISP, à travers leurs actions de prévention en matière de santé publique, leurs contributions au dispositif d'alerte sanitaire et leurs missions d'inspection, de recherche et de constat d'infractions pénales, d'autorisation d'activité contribuent à une amélioration de la sécurité sanitaire.

Selon les dispositions de l'article R. 1421-13 du code de la santé publique, ils participent :

- À la conception et au pilotage de la politique de santé publique adaptée aux besoins nationaux ou locaux des populations, contribuant ainsi à l'organisation du système sanitaire et à la promotion de la santé ;
- À la gestion de crise ;
- À la mise en œuvre, de cette politique dans les agences régionales de santé ;
- Au contrôle et à l'exécution de cette politique dans le domaine de leur compétence (contrôle de l'application des lois et règlements relatifs à l'exercice de la pharmacie et de la biologie médicale, aux professions de la pharmacie, aux activités et aux produits pharmaceutiques).

05

ACTIVITÉS DES PHARMACIENS INSPECTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE

Compte-tenu de ces missions, **les activités essentielles** des PHISP peuvent être regroupées au sein de cinq grands groupes :

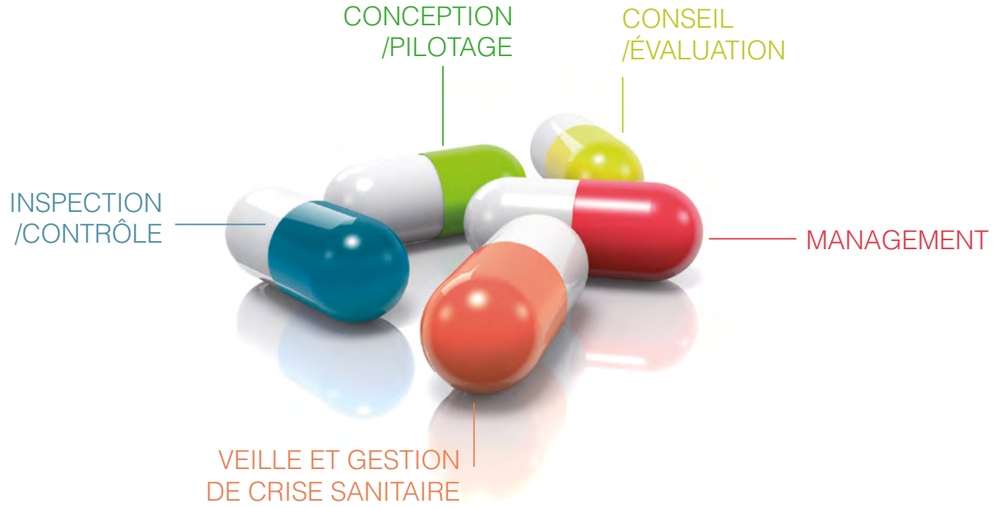

CONCEPTION/PILOTAGE /MISE EN ŒUVRE

- Contribution ou participation en qualité d'expert scientifique en administration centrale, à l'élaboration des législations et réglementations nationales et européennes et à la politique des produits de santé ;
- Conception de programmes : élaboration, mise en œuvre et suivi des programmes de santé publique, validation des projets en matière de santé publique ;
- Conception des plans d'actions et pilotage de leur mise en œuvre ;
- Réalisation d'études scientifiques et de travaux de recherche ;
- Élaboration d'avis d'aide à la décision par la réalisation d'études scientifiques, des travaux de recherche ;

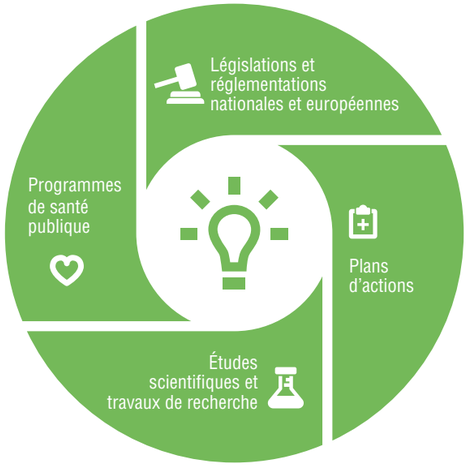

- Participation à la politique du médicament (définition, pilotage, déclinaison opérationnelle), à la fixation des prix des médicaments et des dispositifs médicaux ;
- Contribution à l'amélioration et à l'harmonisation des pratiques professionnelles au sein du corps.

CONSEIL /ÉVALUATION

- Proposition de stratégies et de leviers d'action possibles ;
- Développement de partenariats et de coopérations impliqués dans l'offre de santé publique ;
- Analyse et diagnostic des enjeux de santé publique : proposition et conseil dans le domaine de la stratégie, des orientations à prendre ou des actions à mener ;
- Accompagnement et animation de territoires ;
- Évaluation :
  - des risques sanitaires et de la qualité des diagnostics territoriaux de santé publique, ou de projets dans le cadre des plans, schémas et programmes de santé publique,
  - de la gravité et de l'impact d'une situation ou d'un évènement sur la santé d'une population,
  - des actions financées en matière de santé publique, contribution à l'allocation des ressources tout en contrôlant leur utilisation ainsi que la qualité du système de santé publique.
- Expertise technique en vue de la gestion du lien avec les patients, les familles, les victimes ou les associations qui les représentent lors d'événement indésirable ou en cas de crise sanitaire ;
- Participation à la gestion des internes en pharmacie et en biologie médicale ;

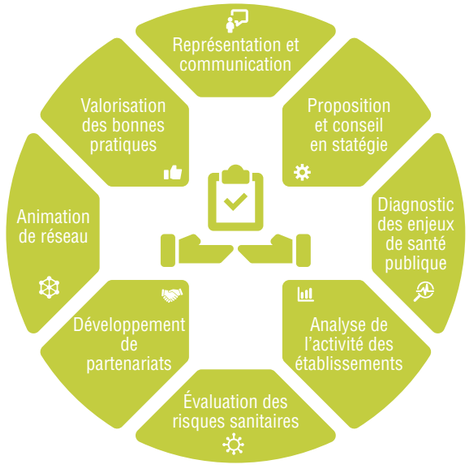

- Participation à la formation des professionnels de santé et à la valorisation des bonnes pratiques, quand les compétences médicales, pharmaceutiques et juridiques sont requises ;
- Représentation et communication ;
- Expertise technique apportée aux décideurs pour le financement d'actions spécifiques et le suivi de l'exécution des budgets des établissements et services sanitaires, médico-sociaux et ambulatoires ;
- Évaluation de la maîtrise des dépenses de santé dans les secteurs hospitaliers, médico-sociaux et ambulatoires ;
- Participation à des groupes de travail avec des associations, etc.

INSPECTION /CONTRÔLE

Organisation et réalisation de missions d'inspection et contrôle :

- Sur pièces et sur place, de façon programmée ou inopinée en fonction du degré d'urgence des établissements et des services sanitaires, médico-sociaux, médicaux et pharmaceutiques, publics ou privés, ainsi que des établissements mettant en œuvre des rayonnements ionisants ;
- À la demande d'un commanditaire (préfet, administration centrale…), ou dans le cadre d'un programme national de contrôle sur une thématique ;
- Dans le cadre de l'instruction des signalements relatifs aux pratiques individuelles des professionnels de santé, notamment l'instruction des évènements indésirables graves liés aux soins ;

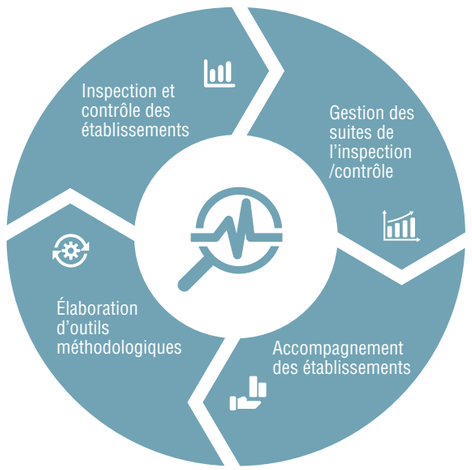

- Dans le cadre de l'instruction des autorisations d'activités en secteur hospitalier et en ambulatoire :
  - gestion des suites administratives, disciplinaires, civiles et pénales éventuelles...,
  - accompagnement des professionnels et des établissements suite aux constats effectués lors des missions d'inspection/contrôle,
  - élaboration d'outils méthodologiques (guides et grilles d'inspection et/ou de contrôle) et information des acteurs sur les normes applicables (réglementation, référentiel de bonnes pratiques…).

VEILLE ET GESTION DE CRISE SANITAIRE

- Suivi des données de vigilance, toxicologiques et épidémiologiques nationales et internationales ainsi que des travaux des agences et diverses instances nationales, européennes et internationales ;
- Mobilisation et exploitation d'informations pertinentes ;
- Établissement et modélisation des scénarii d'exposition à un ou plusieurs risques ;
- Évaluation quantitative des risques sanitaires, analyse et diagnostic des enjeux et pistes de propositions ;
- Veille documentaire sur les questions sanitaires ;
- Participation à l'élaboration des travaux de planification de défense sanitaire (plans ORSEC ou plans sanitaires spécifiques, etc) ;
- Appui technique et scientifique lors de la gestion des urgences sanitaires ;

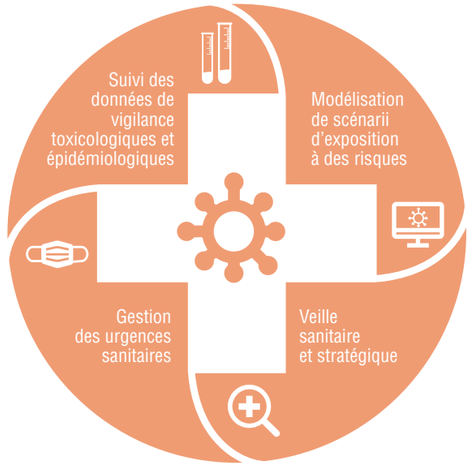

- Organisation ou participation à la veille sanitaire, collaboration à des travaux, études ou recherche dans le domaine médical, pharmaceutique et de l'innovation thérapeutique ;
- Organisation de l'observation et de la veille stratégique à partir de problématiques repérées.

MANAGEMENT HIÉRARCHIQUE ET FONCTIONNEL

- Animation d'équipe ;
- Gestion de projets ;
- Gestion des services des laboratoires ou de départements de recherche ;
- Animation de réseau ;
- Vision et réflexion stratégique ;
- Gestion et développement des compétences de ses collaborateurs.

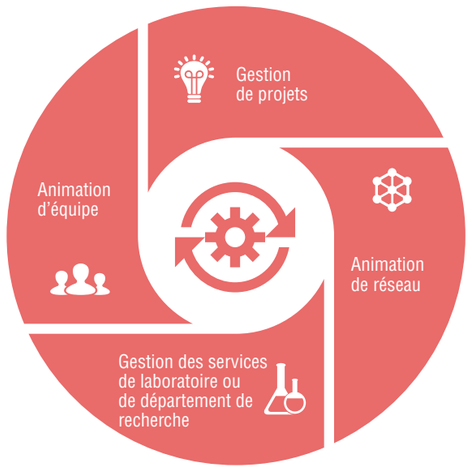

Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique

06

PRINCIPAUX ACTEURS ET PARTENAIRES

Dans l'exercice de leurs missions, les PHISP sont en relation :

Avec d'autres acteurs de la santé publique

- Agents de droit public ou de droit privé exerçant en ARS ou en agences sanitaires dont les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (IASS), médecins inspecteurs de santé publique (MISP), ingénieurs d'études sanitaires (IES) ou ingénieurs du génie sanitaire (IGS), praticiens-conseils (PC)… ;
- Toutes personnes dont les activités peuvent avoir un impact sur la santé (dans les domaines de l'hygiène alimentaire, eau, habitat, déchets, activités industrielles) ou en lien avec la santé publique (collaboration de certains épidémiologistes avec des équipes de recherche privées dans le cadre de transfert de technologie ou de projets de recherche et de développement) ;
- Partenaires ayant une dimension européenne ou internationale (OMS, Commission européenne, Conseil de l'Europe…).

Avec divers services de l'État

- Les ARS, l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) et ses divisions territoriales, l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), l'agence de biomédecine (ABM), l'institut national du cancer (INCa), l'agence nationale de santé publique (ANSP) ou Santé publique France qui réunit depuis le 01/01/2016, l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), l'institut de veille sanitaire (InVS) et l'établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS)… ;
- Les directions d'administration centrale :
  - les services des ministères sociaux : le secrétariat général, la direction générale de la santé (DGS), la direction générale de l'offre de soin (DGOS), la direction de la sécurité sociale (DSS), la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), la direction générale de la cohésion sociale (DGCS),
  - les services des autres ministères : haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS), la direction du budget et le contrôle général économique et financier (CEGEFI), la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), la direction générale de l'alimentation (DGAL), la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), la direction de la pêche maritime et de l'aquaculture (DPMA),
  - les missions interministérielles (MIVILUDES, MILDECA…).
- Le parquet et les officiers de police judiciaire, les douanes ;
- Les organismes d'assurance maladie ;
- Les préfectures, les directions régionales et départementales dont les directions régionales des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) et les directions départementales de la protection des populations.

Avec d'autres professionnels de la santé

- Les ordres professionnels (pharmaciens, médecins, vétérinaires…) ;
- Les professionnels de santé (pharmaciens, médecins, vétérinaires…) exerçant en ville ou en établissement de santé ou médico-sociaux... ;
- Les syndicats professionnels ;
- Les unions régionales des professionnels de santé (URPS) ;
- Les usagers, les associations de patients
- Les structures d'appui des ARS et assimilés : OMEDIT, CPIAS, CEIP, COREVIH… ;
- Le Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers ;
- Les universités (internes, enseignants, encadrement de stagiaires).

Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique

07
COMPÉTENCES D'UN PHISP

Il est demandé aux PHISP des compétences générales dans le domaine de la pharmacie et de la biologie médicale et des compétences spécifiques à travers les connaissances, les savoir- faire et les savoir–être.

CONNAISSANCES

Les connaissances générales d'un pharmacien inspecteur de santé publique :

- Connaissances liées à la profession et au diplôme de pharmacien ;
- Connaissance des acteurs de la santé publique et du système de santé, de l'environnement institutionnel, administratif, économique, social et technique, notamment en ce qui concerne la politique sanitaire et médico-sociale ;
- Connaissance du rôle des acteurs de l'environnement professionnel : syndicats, URPS, associations de professionnels ;
- Connaissance de l'organisation, du fonctionnement et des missions des services de l'Etat et des établissements de santé, medico-sociaux et ambulatoires ;
- Connaissance des politiques publiques liées à la santé, de la politique sociale, de la politique de la ville, et de la politique sanitaire et médico-sociale ;
- Connaissance de l'organisation de l'offre du système de santé sur un territoire ;
- Connaissance du dispositif national de défense et de sécurité ;
- Connaissance des systèmes nationaux et régionaux des vigilances et surveillance sanitaires ;
- Éthique et déontologie ;
- Droits administratif, droit de la sécurité sociale, droit pénal et de la procédure pénale ;
- Maîtrise des règles d'assurance de la qualité / contrôle interne ;
- Connaissance des principes de gestion du budget de l'État et des opérateurs ;
- Notions des règles de finances publiques, de gestion budgétaire et comptable ;
- Capacité à s'exprimer et à lire en anglais.

Les connaissances spécifiques d'un pharmacien inspecteur de santé publique :

- Connaissances médicales, pharmaceutiques, scientifiques et techniques (sciences physiques, chimiques, biologiques) ;
- Connaissance de la fabrication des médicaments, des dispositifs médicaux, des produits de santé et des autres produits vendus par les pharmaciens ;
- Connaissances en pharmacotechnie applicables à la pharmacie hospitalière et à l'industrie pharmaceutique ;
- Connaissances générales en biologie médicale : organisation des laboratoires de biologie médicale, accréditation (normes NF EN ISO 15189 et 22870) et notions essentielles sur les contrôles de la qualité ;
- Connaissance des normes juridiques (législation et réglementation) dans le domaine la pharmacie et de la biologie médicale ;
- Maîtrise du contexte de l'exercice pharmaceutique ;
- Conditions d'exercice de la pharmacie et de la biologie médicale, contexte de l'exercice professionnel (médical et pharmaceutique) ;
- Cadre légal et réglementaire de la santé publique (droit pharmaceutique, administratif et budgétaire, droit pénal, droit de la santé, de la sécurité sociale et droit communautaire), du travail, de l'environnement ;
- Connaissance dans le domaine de l'environnement et des risques professionnels ;
- Connaissance du circuit du médicament humain et vétérinaire et des produits de santé ;
- Connaissance en radio-protection ou en alimentation ;
- Connaissance des systèmes d'informations liés au circuit des médicaments et des produits de santé (sécurisation des systèmes d'information), notions sur les architectures informatiques en milieu hospitalier, en PUI ou en laboratoire de biologie médicale (systèmes d'information des laboratoires, middlewares, logiciels spécifiques d'activités particulières) ;
- Connaissance en évaluation des produits de santé ;
- Connaissance de l'organisation de la gestion de crise (du niveau national au niveau territorial) et des différents plans afférents ;
- Notions en médico-économie.

SAVOIR-FAIRE

- Utilisation des outils bureautiques et SI ;
- Gestion de projet (réhabilitation de plateaux techniques…) ;
- Gestion de crise ;
- Gestion du risque ;
- Création et animation de réseau ;
- Méthodologie d'inspection (préparation et conduite d'une inspection, rédaction de procès-verbaux, de rapport d'inspection) ;
- Méthodologie de l'évaluation médicale et économique du médicament et des produits de santé et de l'audit ;
- Maîtrise de la législation et de la réglementation en matière des médicaments et des produits de santé, dont les médicaments vétérinaires (appui à la rédaction de textes : loi, décret, arrêté) ;
- Rédaction de documents administratifs et à usage interne (notes, compte rendus…) et externe à l'entité où il exerce ;
- Expression écrite et orale et capacité à communiquer, dialoguer et négocier ;
- Animation et conduite de réunion.

SAVOIR-ÊTRE

- Sens des responsabilités et du service public ;
- Comportement éthique et déontologique ;
- Gestion des relations avec les partenaires ;
- Sens de l'organisation ;
- Rigueur méthodologique ;
- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Faire preuve d'indépendance d'esprit et d'un jugement neutre, objectif, éthique et responsable ;
- Adaptabilité aux situations nouvelles ;
- Curiosité intellectuelle, esprit d'initiative et force de proposition ;
- Aptitude forte pour le travail en équipe pluridisciplinaire ;
- Accompagnement du changement ;
- Posture de réflexion stratégique et prospective ;
- Posture d'un inspecteur de santé publique agissant au nom de l'État ;
- Confidentialité et discrétion professionnelle (notamment habilitation « confidentiel-défense ») ;
- Autonomie ;
- Représenter l'État ou son institution ;
- Respect des interlocuteurs.

Dont compétences managériales :

- Animation et management hiérarchique ou fonctionnel d'équipe (objectifs, évaluation des collaborateurs, gestion des compétences et formation) ;
- Assurer la cohésion de l'équipe et faire preuve de leadership ;
- Animation et pilotage de l'activité d'une équipe en mode projet y compris « à distance » ;
- Animation de réseaux professionnels ;
- Capacité à fédérer et à mobiliser autour d'une action collective ;
- Capacité à créer des dynamiques collectives, à innover ;
- Conduite du changement ;
- Participation à la définition des orientations d'action décidées ou portées par la direction.

Sphisp
SYNDICAT DES PHARMACIENS INSPECTEURS DE SANTE PUBLIQUE

UNSa
Santé Cohésion Sociale

D'après le document établi en août 2017 par la direction des ressources humaines du ministère chargé de la santé, dans le cadre du groupe de travail dédié au corps des pharmaciens inspecteurs de santé publique, en concertation avec les représentants des organisations syndicales, les représentants des employeurs et les directions métiers d'administration centrale.

Publication 10/2020

Création graphique et mise en page
Atelier graphique Nelly André / www.nellyandre.com

Crédits Photos
©123RF, ©AdobeStock

Impression
Imprimerie Le Galliard

Sphisp
SYNDICAT DES PHARMACIENS
INSPECTEURS DE SANTE PUBLIQUE

UNSa
Santé Cohésion Sociale

Ministère des Solidarités et de la Santé
Syndicat des Pharmaciens Inspecteurs de Santé Publique
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

www.sphisp.org